

**La diplomatie
canadienne à
l'heure actuelle**

A l'heure actuelle, la diplomatie canadienne s'intéresse surtout à l'élaboration et l'exécution des politiques gouvernementales. Quand je parle de politique, je n'entends pas uniquement la politique étrangère, du moins dans le sens usuel de cette expression. La distinction traditionnelle entre la politique étrangère et la politique intérieure suppose une démarcation nette et permanente qui n'existe plus, si tant est qu'elle ait jamais existé. De fait, la politique intérieure et la politique étrangère sont souvent les mêmes, ou elles sont intimement liées, n'étant que des facettes d'une seule et même politique nationale; ou, encore, elles s'intègrent dans tout un ensemble de politiques. C'est l'interaction entre les affaires intérieures et les affaires internationales qui nous permet de comprendre le caractère changeant de la diplomatie canadienne.

Il existe peu de secteurs des affaires intérieures qui ne débordent pas du cadre national. A notre époque, presque tous les ministères fédéraux doivent s'intéresser des questions d'intérêt international et, d'ailleurs, les questions de politique intérieure et de politique internationale sont souvent liées comme les différentes voitures des wagons d'un train. De fait, certains des ministères les plus récents — le ministère des Communications et le ministère de l'Environnement en particulier — ont d'importants intérêts au delà de nos frontières. Dans certains secteurs de la politique intérieure, tels que l'énergie ou les pêches, les prolongements de certaines questions sur le plan international sont évidents. Par contre, l'interaction d'autres questions peut-être moins apparente. Il semblerait ainsi que les programmes d'expansion économique régionale ne devraient intéresser que les Canadiens. Or, tel n'est pas le cas. Si une entreprise qui exporte ses produits bénéficie d'avantages financiers pour s'établir dans des régions économiquement désavantagées du Canada, certains pays étrangers peuvent considérer qu'elle bénéficie de subventions à l'exportation. Ces mêmes pays peuvent alors essayer de mettre fin à une concurrence qu'ils considèrent déloyale en imposant des droits compensateurs. Par conséquent, le succès de certains programmes économiques régionaux dépend directement des efforts que nous déployons pour justifier l'adoption aux yeux de gouvernements étrangers. Les exemples ne manquent pas: si un pays décide d'accorder à ses manufacturiers des emprunts à des taux d'intérêts particulièrement bas, il se peut qu'il contrevienne à un accord international sur les exportations; et des domaines aussi divers que l'agriculture, la protection des consommateurs et les transports pourraient fournir des exemples semblables.

Les affaires internationales touchent donc un nombre croissant de questions intérieures. Sous l'influence des négociations commerciales multilatérales de Genève, la structure industrielle de l'économie canadienne se modifie profondément. L'issue de la Conférence sur le droit de la mer aura des répercussions directes non seulement sur la question des ressources de nos provinces maritimes de l'Atlantique et du Pacifique mais également, par le biais de la réglementation de l'exploitation minière des grands fonds marins, sur la production de nickel en Ontario. La prospérité économique du Canada et son taux d'inflation peuvent dépendre des décisions des cartels pétroliers. Quant à sa structure sociale, elle peut être, éventuellement, modifiée par un afflux de réfugiés causé par des troubles politiques ayant éclaté dans des régions lointaines.

Le diplomate doit souvent prodiguer des conseils au gouvernement quand celui-ci se trouve aux prises avec des politiques dont les objectifs sont opposés. C'est ainsi que